



## Dépôt de plainte JAF

Par **Jurggre**, le **22/10/2022 à 08:53**

Bonjour, je suis en procédure contre mon épouse (divorce + a déposé plainte pour violences conjugales). Je suis assisté d'un conseil, mais sollicite un avis complémentaire. Sans juger sur le fonds car vous ne disposez pas de tous les éléments. Ma femme a déposé plainte contre moi pour violence conjugale, ce qui m'a valu 48h de GAV +une convocation au pénal pour harcèlement (et non violence conjugale). A ma sortie de GAV, je découvre que chez moi l'appartement à été vide (meubles etc...), plus de femme et plus d'enfant. J'ai appris qu'elle est repartie dans sa famille dans les DOM, bien entendu je n'ai plus de nouvelles de ma fille depuis et suis donc privé de faire valoir mes droits/devoirs parentaux. Mes questions sont les suivantes :1/ est ce pertinent d'aller déposer plainte contre mon épouse pour soustraction/abandon de ma fille et 2/ est ce pertinent d'aller déposer plainte contre mon épouse pour plainte non fondée (je ne connais pas le terme approprié) car j'ai des preuves que son départ était préparé et que son dépôt de plainte n'avait pour effet que de m'éloigner du domicile conjugal le temps qu'elle déménage. Je devrais passer devant le JAF et au pénal pour des faits graves qui me sont reprochés et qui sont partiellement faux, je veux faire valoir mes droits est ce que ces 2 dépôts pourraient aller en ce sens ? Merci pour vos avis/conseils

Par **Visiteur**, le **22/10/2022 à 09:34**

Bonjour,

Votre situation n'est pas simple. Faites appel à un avocat pour vous conseiller. Vous éviterez des actions dans tous les sens qui pourraient nuire à votre dossier.

Sur l'autre poste vous disiez que vos relations sont apaisées ? ce n'est apparemment pas le cas.

Bref faites surtout confiance à votre avocat.